

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

### 1) Le CMDL

Portés par une véritable volonté de transmission et de défense du jazz et des musiques improvisées, les musiciens Didier Lockwood, Benoit Sourisse et André Charlier ont créé en 2000 le CMDL. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, le Centre des Musiques Didier Lockwood est destiné à accompagner de jeunes musiciens vers la vie professionnelle et à permettre à des professionnels déjà en activité, de faire évoluer leur carrière.

### 2) Conditions d'admission

Cette formation s'adresse aux soufflants, musiciens professionnels, pré-professionnels, amateurs de bon niveau ou enseignants désireux de rejoindre le Big Band du CMDL.

Pour se présenter à la formation Big Band, le candidat doit être âgé de 18 ans minimum.

→ Il est possible de faire une demande de dérogation lors de l'inscription en ligne.

### 3) Objectifs de la formation

Cette formation est entièrement dédiée à la pratique du Big Band, à travers le travail de relecture des grands courants et arrangeurs qui jalonnent l'histoire du genre. L'objectif est également de jouer ces répertoires devant un public. Plusieurs concerts sont organisés au cours de l'année.

### 4) Organisation de la formation

Les mardis d'octobre à juin, le stagiaire rejoint la promotion du CMDL pour jouer dans un grand orchestre jazz. Il est également amené à se produire sur scène en soirée.

### 5) Contenu de la formation

A la direction de Big Band, Stéphane Guillaume et Claude Egéa invitent les musiciens à explorer deux répertoires par an. Les années précédentes, le Big Band a travaillé les répertoires de Thelonious Monk, Pat Metheny, Herbie Hancock, Count Basie, Duke Ellington, Bob Mintzer, Bill Hollman, Jaco Pastorius, Gil Evans, Thad Jones et Mel Lewis ...

- ▶ Travail en grande formation
- ▶ Relecture des grands courants et arrangeurs
- ▶ Concert

Professeur référent : [STÉPHANE GUILLAUME](#)

			Modalités de contrôle des connaissances	
Intitulés	Heure / semaine	Heure / année	%	Type d'épreuve
Ensemble big band	3h00	36h	100%	Contrôle continu
Concerts		24h	100%	Participation
Total		60h		

## ADMISSION ET INSCRIPTION

### 6) Modalités de sélection

#### ► 1<sup>ère</sup> étape : Le dossier d'inscription en ligne

Le candidat remplit le dossier d'inscription en ligne et fournit tous les documents demandés avant la date limite d'inscription, fixée au 31 mai 2026.

Après la clôture des inscriptions, les candidatures sont étudiées par la directrice d'établissement et les directeurs pédagogiques. Les résultats sont ensuite communiqués par mail.

L'effectif de la formation est limité à 4 stagiaires.

#### ➔ Documents à réunir avant l'inscription en ligne :

##### Pour tous les candidats :

- une photo d'identité (au format agréé 35x45mm)
- une Lettre de motivation
- un Curriculum Vitae, détaillant notamment vos études générales et votre parcours musical antérieur (discipline, établissement, année, niveau(x) atteint(s), récompense(s) obtenue(s))
- Les liens de visionnage de vos captations vidéo (en trio minimum) : votre interprétation de deux morceaux au choix

Merci de respecter la procédure d'inscription. Pensez à bien rassembler tous les pièces demandées AVANT de commencer à remplir le formulaire. Merci de privilégier les fichiers PDF et également jpeg (pour la photo d'identité).

### 7) Calendrier de recrutement

Ouverture des inscriptions : 10 décembre 2025

Fin des inscriptions : 31 mai 2026

Résultats : 10 septembre 2026

### 8) Frais de formation et aides financières

#### Frais de formation

Le coût de la formation s'élève à 1600 euros. Cependant, si le stagiaire finance lui-même sa formation, le CMDL le soutient en baissant le coût à 1000 euros.

#### Aides financières

Differents dispositifs de financement de la formation professionnelle peuvent être sollicités pour la formation continue, selon la situation personnelle du stagiaire (artiste-interprète, artiste-auteur, demandeur d'emploi ou autre) :

- Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Cette formation est éligible à l'AFDAS ou l'OPCO duquel son employeur dépend. Le stagiaire doit avoir 48 cachets sur les 2 dernières années et ne pas être en carence relative à la prise en charge d'une formation antérieur
- Il peut également se tourner vers sa Région ou son conseiller France travail.
- Les bourses ADAMI sont également possible sur dossier si vous répondez à une des conditions suivantes
  - Critère de cachets : 15 cachets minimum sur 3 ans consécutifs maximum dans les 5 dernières années
  - Critère phonographique : avoir été artiste-principal sur un EP ou album ayant fait l'objet d'une distribution commerciale physique et/ou numérique à sa sortie dans les 5 dernières années. Les agrégateurs (TuneCore, Ditto, Spinnup, iMusician...) ne permettent pas de saisir cette condition,
  - Critère accompagnement/repérage : avoir été lauréat d'un dispositif national d'accompagnement à l'émergence (ou ayant gagné un prix/concours national/international) dans les 5 dernières années.